



**Direction Générale des  
Services**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et  
des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et  
interventions scolaires

Affaire suivie par : I. Grimaud / L. Douchin  
Poste: 73.45 / 76.91

**2012-CP-4058**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 mars 2012

**SECTEUR ENSEIGNEMENT**

**SUBVENTION PONCTUELLE : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION  
DE L'ÉDUCATION DES MINEURS DÉTENUS DE PORCHEVILLE**

<b>Politique sectorielle : Enseignement</b>	
<b>Secteur d'intervention : Autres actions d'enseignement et services péri-scolaires</b>	
<b>Programme : Autres Interventions scolaires périscolaires</b>	
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	5 000 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	5 000 €
Montant réservé pour ce rapport	2 290 €

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention ponctuelle d'investissement de 2 290 € à l'Association pour la promotion de l'éducation des mineurs détenus de Porcheville en faveur de son projet d'acquisition d'un Vidéoprojecteur Interactif.

Cette association, dont le siège social se situe dans l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Porcheville, a pour but le soutien aux actions d'enseignement, de formation, de lutte contre l'illettrisme, d'alphabétisation, de réinsertion scolaire et sociale des mineurs détenus. Une soixantaine de jeunes âgés de 13 à 18 ans bénéficient ainsi d'une scolarisation personnalisée en fonction de leur parcours scolaire.

La demande de financement de cet équipement interactif, évalué à 2 440 € TTC, s'inscrit dans une démarche pédagogique axée notamment sur la dynamique de groupe, le développement de la curiosité, afin de se réappropriier l'envie d'apprendre et de porter un réel projet de vie.

Je vous propose d'accorder une subvention de 2 290 € pour contribuer au financement dudit projet, conformément au référentiel des coûts des matériels informatiques applicables aux collèges publics fixés par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 16 septembre 2011 relative aux Technologies de l'Information et de la Communication.

*Si ces propositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*